

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2017**

**Rapporteur :  
Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017 (accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à l'association 'Ty Patouille'**

**Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association « Ty Patouille » pour l'organisation de séances d'éveil au breton d'un montant total de 930 €.**

\*\*\*

Regroupées en association, trois assistantes maternelles ont créé une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) au 336 Voie Romaine à Quimper.

La MAM a démarré un éveil au breton avec les enfants qu'elle accueille depuis septembre 2016. L'association souhaite poursuivre cette activité financée pour moitié par le conseil départemental du Finistère dans le cadre de son schéma départemental en faveur de la langue bretonne. La coordination de l'éveil à la langue bretonne est assurée par Divskouarn et les séances sont animées par un intervenant de Mervent. L'association sollicite une subvention de la Ville de Quimper pour un montant de 930 € pour le financement de 30 séances sur l'année scolaire 2017/2018.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 930 € à l'association « Ty Patouille » pour son fonctionnement pour l'année 2017.